

RAPPORT ANNUEL 2006

Avis sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Alsace

La spécificité du service régional de l'inventaire général d'Alsace, créé dès 1964, est d'avoir couvert 96% de son territoire (deux départements), et ce, grâce à un programme pluriannuel d'inventaire préliminaire (qui touche 72 % du territoire couvert, contre 24 % pour l'inventaire topographique et 4 % pour l'inventaire fondamental). Échappent toutefois à cette couverture, les villes de Colmar et Strasbourg. Deuxième région la mieux représentée dans les bases nationales MÉRIMÉE et PALISSY, huitième pour les images consultables sur MÉMOIRE, le service peut envisager de mettre en ligne à court terme la quasi-totalité de sa documentation (dossiers et clichés). Le service a disposé, en 2006, d'environ vingt emplois équivalents temps plein.

Les opérations en cours relèvent de thématiques (patrimoine scientifique, technique et industriel ; jardins remarquables), ou constituent un premier test en milieu urbain (Schiltigheim) : elles viennent ainsi compléter, chacune à leur manière, la connaissance acquise par les opérations topographiques qui touchent l'ensemble des cantons ruraux. Le programme d'inventaire des collections scientifiques et techniques de l'Université Louis-Pasteur, en partenariat avec l'institution elle-même, est exemplaire.

En dépit de difficultés à achever la mise aux normes documentaires des dernières opérations d'inventaire préliminaire, le service poursuit les efforts, entrepris depuis plusieurs années, de gestion et diffusion des résultats : archivage, numérisation de dossiers et clichés, publications (deux en 2006, une en 2007, quatre en préparation), exposition itinérante, et autres actions de valorisation.

Avec l'achèvement de la couverture territoriale des cantons ruraux, le service de l'inventaire d'Alsace est à un tournant : sur le plan de la programmation à moyen terme, sur le plan méthodologique pour une équipe rompue à la seule pratique de l'inventaire préliminaire. Des travaux de synthèse sur des composantes du patrimoine régional (architecture et mobilier religieux, patrimoine rural, ...) permettraient sans doute d'aborder ces deux questions, comme le fera, à une autre échelle, l'opération innovante sur le patrimoine ferroviaire dont la région a pris l'initiative. Au-delà des ressources internes au service, il est manifeste que la place accordée aux partenariats et l'investissement de la région dans sa nouvelle compétence, sont les facteurs déterminants de la forme que prendra désormais l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Aquitaine

Le service concentre ses effectifs (10,4 emplois équivalents temps plein) sur la conduite de sept opérations d'inventaire dans deux départements sur les cinq que comptent la région ; il convient toutefois d'ajouter le temps consacré par les personnels de la conservation départementale du patrimoine de Dordogne à l'inventaire du Val de Dronne.

La couverture du territoire selon les normes de l'inventaire topographique l'emporte sur l'approche thématique, qui se résume à un recensement du patrimoine mobilier public du département des Landes. Les deux opérations les plus récentes (inventaire de l'estuaire de la Gironde, collaboration à l'instruction du PLU de Bordeaux) méritent une attention particulière dans la mesure où elles illustrent la volonté d'inscrire l'inventaire dans les politiques de développement des territoires et constituent des enjeux de connaissance (et de méthode) de premier plan, tant au niveau régional que national.

Cette nouvelle orientation est porteuse d'un rééquilibrage de partenariats caractéristiques d'un service parmi les plus anciens (créé en 1967) ; ils sont faits de relations et collaborations nourries avec les services patrimoniaux de l'Etat et de nombreuses sociétés savantes régionales, ou encore de l'encadrement scientifique des opérations d'inventaire menées par la conservation départementale de la Dordogne. Les conventions des partenariats nouveaux (mobilier des Landes, estuaire de la Gironde, Bordeaux) seront mises au point en 2007, et les projets scientifiques qui les fondent sont l'objet de cahiers des clauses scientifiques et techniques en voie d'achèvement.

Un renouvellement en matière de diffusion est également envisagé : outre la publication en 2007 sur la vallée du Lot (première synthèse sur ce type de territoire) dans la collection des *Cahiers du patrimoine*, doivent voir le jour un site internet propre, et une collection « destinée à remplacer les *Itinéraires du patrimoine* » qui n'est pas sans soulever de questions. De même, on s'interroge sur l'absence de mention de nouveaux projets de numérisation quand on sait que le service est au deuxième rang au plan national pour les dossiers numérisés mis en ligne, que le patrimoine architectural aquitain occupe la quatrième position dans la base MÉRIMÉE ; on connaît, en outre, le rôle important qu'a pu jouer le service dans la mise en place de la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (qui n'est pas évoqué ici). Dans le même temps, se manifeste la volonté de passer à la production dématérialisée des dossiers d'inventaire (test prévu du « dossier électronique » *Renabl*).

La nomination en cours d'année 2007 d'un chef de service, les avancées de l'intégration du service dans l'administration régionale, la mise à disposition de moyens, les orientations déjà prises par les opérations et les projets de valorisation de leurs résultats sont de bon augure pour l'avenir de l'inventaire général en Aquitaine.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Auvergne

Les travaux scientifiques du service régional de l'inventaire général d'Auvergne, créé en 1971, sont à rapporter aux moyens d'une équipe de moins de douze emplois équivalents temps plein pour une région de quatre départements.

Il existe un bon équilibre entre les approches thématiques et topographiques, les secteurs ruraux et urbains. La publication en 2007 des résultats de l'étude d'inventaire de la ville de Riom dans un volume de la collection des *Cahiers du patrimoine* ouvre la phase de mise aux normes et en ligne des dossiers de cette première opération urbaine en Auvergne. On notera la pertinence de la suite généraliste (inventaire topographique) donnée à l'opération thématique portant sur le seul patrimoine industriel de la ville de Thiers, couplée à un recensement du patrimoine de la coutellerie dans la zone d'influence directe de cette même ville (Montagne thiernoise). De la même manière, la modification envisagée de l'approche sur le canton de Souvigny montre la capacité du service à réévaluer les procédures en fonction des contraintes opérationnelles. On citera également le lancement d'un ambitieux inventaire régional des parcs et jardins qui rejoint les quelques opérations sur le même thème conduites à des échelles différentes dans d'autres régions.

Le service s'est lancé dans la numérisation de la documentation papier (plus de 2500 dossiers complets accessibles en ligne) et envisage le passage au « dossier électronique » sous réserve de complément d'effectif : l'absence d'un administrateur de bases de données semble être le maillon faible qui pourrait remettre en cause la viabilité des projets de valorisation des résultats des opérations (SIG, bases de données, portail internet, mises en ligne).

L'intégration du service à l'organigramme de la région s'est accompagnée de l'élaboration collective d'un projet de service, en cours de validation, qui permettra à l'Inventaire général du patrimoine culturel de prendre toute sa place dans les politiques de sa nouvelle tutelle.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Bourgogne

Le service a mis en annexe de son rapport sept documents (de méthodologie ou de suivi d'opérations, de programmation, de conventionnement, etc.) qui viennent compléter les évaluations rigoureuses de quelques opérations majeures : toutes choses qui donnent du relief au travail de réflexion collective qui a occupé le premier semestre de l'année pour aboutir à la rédaction d'un projet de service. Ce projet a été suivi d'une lettre de mission du président de région au chef de service. Ces deux derniers documents fixent d'ores et déjà les orientations et objectifs du service.

L'équipe concentre ses quelque douze emplois équivalents temps plein sur un nombre limité d'opérations tenant compte d'un nécessaire rééquilibrage, d'une part entre territoires régionaux, de l'autre entre modes d'approche généralistes (inventaire topographique) et thématiques, dominants jusqu'à présent, enfin entre architecture et objets. La couverture territoriale de l'inventaire topographique reste encore modeste : si le patrimoine mobilier de la Bourgogne occupe la troisième place dans la base nationale PALISSY, son patrimoine architectural n'occupe que la dixième dans MÉRIMÉE.

On relèvera l'opération portant sur le patrimoine hospitalier tant pour son intérêt scientifique et patrimonial que pour son cadre opérationnel qui associe l'université et l'Agence régionale pour l'hospitalisation. L'état d'avancement de l'enquête, la mise en ligne progressive des données (en dépit de 7000 nouvelles notices en attente de versement), confirment la richesse exceptionnelle de ce patrimoine régional et mettent cette opération au premier plan de la thématique nationale sur le sujet.

L'opération sur le canal de Bourgogne, commandée par la région, mérite d'être citée à un double titre : celui de l'étude des réseaux qui reste encore pionnière à l'inventaire et pour laquelle toute nouvelle expérience contribue fortement à la constitution du corpus méthodologique commun et national ; celui de l'établissement, préalablement à la future opération, d'un « dossier méthodologique » qui aide à la définition de sa problématique (le projet scientifique) et des conditions de sa mise en œuvre (le cahier des clauses scientifiques et techniques), facteur essentiel de pertinence des programmes.

Alors que le service est en train de redéfinir sa politique de diffusion des résultats (des dossiers numériques aux ouvrages imprimés en passant par des publications en ligne), il serait souhaitable que le patrimoine de Bourgogne trouve également la place qui lui revient dans les collections nationales de l'inventaire (*Cahiers, Images et Parcours du patrimoine*).

Cette équipe expérimentée (constituée en 1967) entame le processus de renouvellement de ses membres : la prise en charge des orientations qu'elle a su se donner pour répondre au nouveau contexte institutionnel dépend du maintien d'une continuité dans la chaîne des compétences.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Bretagne

Le service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Bretagne s'est donné pour objectif de réorienter son intervention vers des territoires jusqu'ici moins traités, et de diffuser le plus largement possible les données recueillies. En effet, le service est à la tête d'un capital documentaire, scientifique et technique considérable : plus de 56 % du territoire régional a été couvert par une opération d'inventaire topographique, le patrimoine de la Bretagne occupe la première place dans les bases MÉRIMÉE et PALISSY, et, cas aujourd'hui unique, plus de la moitié des dossiers qu'elles référencent est consultable en ligne grâce à la généralisation à toutes les opérations de l'utilisation du « dossier électronique » *Renabl*, qui a vu le jour au sein du service.

Le chantier documentaire s'attache à numériser massivement les résultats des opérations anciennes (dossiers et phototypes) qui sont, à cette occasion, mises aux normes si nécessaire. Il a d'autre part pour objet de mettre en ordre les instruments de recherche du service (bases de données locales) pour les rendre accessibles au public du centre de documentation qui recherche là désormais les compléments à une information largement acquise en ligne. Par ailleurs, la diffusion des résultats passe aussi par l'édition d'ouvrages imprimés : en 2006, l'orfèvrerie de haute Bretagne a fait l'objet d'une publication dans la collection des *Cahiers du patrimoine*.

Les opérations d'inventaire combinent les approches généralistes (selon les procédures d'inventaire préliminaire aussi bien que topographique) sur des territoires urbains et ruraux, et celles qui ne s'attachent qu'à une composante du patrimoine (thématiques nationales et régionales). On citera deux opérations qui traduisent l'attention portée par le service à un patrimoine emblématique de la région mais en même temps à forte dimension nationale (et européenne) : la thématique sur les fortifications littorales du nord du Finistère (qui vient compléter l'opération conduite sur le sud de la Bretagne) et l'opération sur les communes littorales des Côtes-d'Armor (qui associe une approche ethnologique à l'inventaire préliminaire).

La nouvelle tutelle régionale n'a pas encore arrêté l'orientation qu'elle entend donner à un service fort d'une trentaine d'emplois équivalents temps plein et qui a su entretenir de fructueux partenariats tant avec les départements que certaines agglomérations majeures.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Centre

Le rapport, très complet et précis, expose avec clarté les grands axes qui orientent l'activité du service dans le contexte d'une appropriation active de l'Inventaire général du patrimoine culturel par la région.

Le programme pluriannuel de numérisation des images (8000 déjà consultables sur MÉMOIRE) et des dossiers (près de 2000 en ligne) est l'occasion d'une mise aux normes systématique d'opérations anciennes par transfert sous « dossier électronique » *Renabl* (par ailleurs utilisé dans la plupart des opérations en cours, y compris celles conduites par des partenaires) avant versement dans MÉRIMÉE : les conditions techniques de la mise à jour des dossiers sont ainsi réalisées, et c'est une ville (Blois) qui servira de test à ce transfert. L'ensemble des dossiers fait l'objet d'un référencement dans le système d'information géographique régional.

La région s'est donnée un cadre général de soutien aux opérations d'inventaire conduites par des collectivités partenaires (qui guide la révision en cours des conventions avec les départements du Cher et d'Eure-et-Loir) ; elle aide à l'établissement d'une relation forte avec l'université (création d'une bourse doctorale pour des thèses portant sur des programmes d'inventaire) et envisage deux collaborations interrégionales.

Les conditions de la poursuite des opérations engagées sont maintenues. Les approches topographiques et thématiques sont équilibrées et ont recours à des procédures différenciées selon les objectifs et les partenaires (inventaire topographique, préliminaire, pré-inventaire, avec ou sans la prise en compte des objets), ce qui justifie d'autant des cahiers des clauses scientifiques et techniques exposant avec précision la mise en œuvre du projet scientifique de chaque opération. Trois opérations paraissent emblématiques pour leur capacité à combiner intérêt scientifique (et méthodologique) aux plans régional et national, et insertion dans les politiques d'aménagement de la région : les aménagements portuaires de la Loire (après l'opération pionnière sur les canaux), l'étude de la ville d'Orléans et le projet « Villes de la Loire » en commun avec la région Pays de la Loire, le projet « Architecture scolaire ».

L'amélioration des moyens techniques (renouvellement des équipements photographiques, financement de la numérisation, etc.) et le recrutement des compétences faisant défaut (administrateur de données) à un service de près de vingt-deux emplois équivalents temps plein se sont accompagnés d'une intégration à part entière du service dans l'administration de la région et du maintien de ses compétences dans le cadre des politiques qu'elle conduit.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Champagne-Ardenne

L'organisation de l'inventaire général du patrimoine culturel en Champagne-Ardenne est particulière. Le service proprement dit dispose de cinq emplois équivalents temps plein auquel s'ajoutent presque autant de prestations de service (4,5 équivalents temps plein) : les agents du service assument les tâches d'encadrement et de suivi, de validation des résultats, de coordination éditoriale, de photographie, de gestion des fonds documentaires, etc., tandis que la mise en œuvre de chaque opération est confiée à un opérateur extérieur choisi sur appel d'offre.

Le service privilégie l'approche thématique du patrimoine. La reprise du recensement du patrimoine industriel du département des Ardennes permettra d'achever la couverture du territoire régional et de publier les résultats de cette dernière enquête départementale dans la collection des *Indicateurs du patrimoine*, comme l'avaient été les trois précédentes. Le recensement des églises et du mobilier du département de la Haute-Marne (dans le cadre d'un partenariat Etat, région, département) prolonge l'opération conduite dans le département de l'Aube dont les résultats sont consultables dans la base PALISSY. Ces opérations sont conduites par le prestataire à l'aide du « dossier électronique » *Renabl*. Une troisième opération s'attache à un patrimoine plus spécifique au territoire régional, celui des églises fortifiées.

Les opérations d'inventaire topographique, tant en milieu urbain que rural, sont toutes en phases de rédaction de dossiers et notices, en vue des versements dans les bases nationales MÉRIMÉE, PALISSY et MÉMOIRE. Ces versements seront complétés, à partir de 2007, par un programme de numérisation des dossiers qui seront ainsi accessibles en ligne.

Le service poursuit une politique de publication des résultats extrêmement dynamique. En 2006, trois ouvrages ont été publiés dans la collection des *Itinéraires du patrimoine*, un dans celle des *Images du patrimoine*, et un livre d'art sur le vitrail, hors collection ; en 2007, sont prévus un volume des *Images* et quatre des *Parcours du patrimoine*. La fin à court terme du recensement du patrimoine industriel suggérerait la rédaction d'une publication de synthèse, bienvenue tant au plan régional que national.

L'économie des moyens retenue, la gestion rigoureuse du déroulement des opérations et la valorisation de leurs résultats font la force du service. Cependant, l'externalisation totale des opérations ou le fait de laisser l'initiative de nouvelles opérations topographiques à la seule « demande motivée » de collectivités pourraient entrer en contradiction avec le développement de la capacité d'expertise du service, alors même que le rattachement administratif à la direction de l'aménagement du territoire lui ouvre de nouvelles perspectives.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Corse

Pièce essentielle de la direction du patrimoine de la collectivité territoriale de Corse, le service de l'inventaire (7 emplois équivalents temps plein), a couvert 40 % du territoire de l'île en ayant recours à des opérations d'inventaire préliminaire et, dans une moindre mesure, à des opérations d'inventaire topographique.

En même temps qu'il poursuit son action dans cette direction (inventaire préliminaire des cantons de Bastelica et de Cruzini-Cinarca, reprise de l'inventaire topographique de Belgodère) et qu'il construit ainsi le référentiel général du patrimoine corse, le service pilote des études plus poussées sur des thèmes variés mais particulièrement significatifs de ce patrimoine : les retables des ^{XIV}^e, ^{XV}^e et ^{XVI}^e siècles, les décors peints et en stuc des ^{XVII}^e et ^{XVIII}^e siècles, les fortifications ou le patrimoine technique agricole.

Le service s'investit également dans l'encadrement des opérations de recensement conduites par des associations, le suivi et la validation d'opérations que se proposent de mener, sur leur propre territoire, des communes qui ont passé, à cet effet, une convention avec la région (Bonifacio, Porto-Vecchio, Calvi et Corbara) : le temps très court imparti (un an) justifie la vigilance à exercer sur les procédures employées et la qualité des résultats.

La valorisation des résultats passe essentiellement par des expositions et des communications, et aucune publication n'est programmée. La numérisation des photos se poursuit (plus de 12 000 images sont d'ores et déjà consultables en ligne à partir de la base MÉMOIRE) et sera suivie par celle des dossiers qui sont référencés dans MÉRIMÉE et PALISSY avec régularité. Par ailleurs, le service représente la direction du patrimoine dans le cadre de la mise en place d'un Système d'information géographique par la collectivité territoriale de Corse.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Franche-Comté

Le service (10 emplois équivalents temps plein) s'est fixé deux objectifs à l'échelle de ses moyens : mettre à disposition du public les résultats des opérations, poursuivre les « grands chantiers ».

Le premier objectif passe par la reprise de dossiers d'opérations topographiques anciennes laissés en souffrance et leur mise aux normes documentaires. Ce qui permettra de continuer l'important programme de numérisation des résultats des opérations (images et dossiers) préalable à leur mise en ligne.

Les opérations de longue haleine portant sur le patrimoine industriel ou la demeure urbaine à Besançon ont permis au service d'acquérir un haut niveau d'expertise dans ces domaines ; par ailleurs, le service a été associé à l'étude de l'observatoire de Besançon et des objets scientifiques et techniques qu'il contient, et il a su saisir l'opportunité de projets de développement et de valorisation de la liaison fluviale Saône-Rhin et du chemin de fer Andelot-La Cluse pour s'impliquer dans le champ d'investigation, encore nouveau pour l'inventaire, que constitue l'étude des réseaux.

Les travaux du service ont été valorisés par des publications en ligne (trois en 2006), qui suivent au plus près l'actualité des programmes, et un volume de la collection des *Cahiers du patrimoine* faisant le point sur la Grande saline de Salins-les-Bains au xv^e siècle.

Le partenariat établi avec le PNR du Haut-Jura n'a pas encore porté ses fruits du point de vue de l'extension de la couverture territoriale de l'inventaire, sans doute encore insuffisante d'un point de vue général, mais en rapport avec les capacités du service. Ce dernier, direction à part entière de l'administration régionale, est en bonne position pour faire valoir son action et ses compétences dans les politiques de la région.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL
Séance du 18 décembre 2007

**Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de
Guadeloupe**

Sans doute à cause de la nomination tardive du chef de service, le rapport annuel ne s'appuie pas sur les rubriques du formulaire national utilisé par les autres services et ne fournit pas les informations nécessaires à une évaluation comparable.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Guyane

Après trois années d'interruption complète de l'activité du service de l'inventaire de Guyane, le conservateur régional et unique agent, nommé le 1^{er} septembre 2006, doit reconstruire un système d'information, une programmation et un réseau de collaborations et partenariats.

Les bases de données n'ayant pas été sauvegardées, un inventaire préalable de la documentation papier s'avère nécessaire, ainsi que le récolement des phototypes, ne serait-ce que pour préparer la convention de cession des droits à la région. La mise en place du futur système d'information, envisagée autour d'un outil de gestion électronique de documents (GED), est suspendue à la décision du conseil régional.

Une opération portant sur les ornements liturgiques, les objets de culte et les cloches des églises, programmée pour les deux années à venir, devrait permettre au service, en dépit de moyens propres pour le moment quasi inexistant, de retrouver une place spécifique parmi les acteurs du patrimoine de Guyane, tout en valorisant une partie de la documentation et une expertise acquises antérieurement. Cette opération est conduite en collaboration avec le Musée des cultures guyanaises ; l'étude des édifices contenant est envisagée en collaboration avec les archives départementales.

À plus long terme, la programmation répond à deux préoccupations. La première consiste dans le choix d'opérations qu'il conviendrait de conduire pour compléter la connaissance dans les domaines de l'habitat, des patrimoines industriel, amérindien, des noirs marrons ou de l'architecture créole. La seconde envisage une étude du patrimoine architectural récent, postérieur à la Seconde Guerre mondiale, vu sous l'angle de sa capacité à utiliser les ressources de l'architecture bioclimatique.

Enfin, une thématique originale « Lumières en Guyane » est en cours d'élaboration : à l'identification, la datation et la localisation des œuvres selon les méthodes de l'inventaire, il s'agit d'ajouter l'étude « des effets produits [par les œuvres] qui sont constitutifs du raisonnement créatif et dont la mise en évidence favorise la relecture du patrimoine pour alimenter la création contemporaine ».

Cette programmation, graduelle et ambitieuse, ancrée dans les réalités institutionnelles et culturelles locales, est en attente de validation par la nouvelle tutelle, et conditionnée par la réalisation de partenariats adaptés ainsi que par la mise à disposition de moyens en équipement et fonctionnement qui font défaut aujourd'hui.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Île-de-France

Le rapport d'activité 2006-2007 rend compte avec précision et clarté de la forte activité d'un service de près de quatorze postes équivalents temps plein auxquels s'ajoutent un peu plus de trois équivalents temps plein d'agents contractuels. Les opérations, qui répondent toutes aux normes de l'inventaire topographique ou à celles en usage en matière de patrimoine industriel, alimentent avec une régularité jamais démentie les bases de données MÉRIMÉE et PALISSY, au point que l'Île-de-France y occupe respectivement les septième et dixième places pour un service installé tardivement (dix-neuvième service créé, seize ans après les deux premiers).

Cette attention à la mise à disposition du public des résultats des opérations se prolonge aujourd'hui d'un vaste programme de numérisation qui vise à mettre l'ensemble des dossiers en ligne fin 2007 et qui porte déjà ses fruits : plus du quart des dossiers établis par le service sont consultables en ligne, et ce dernier occupe le quatrième rang pour le nombre d'images accessibles dans MÉMOIRE.

Outre le souci de rééquilibrer la couverture territoriale en direction de la Seine-et-Marne (Meaux après Melun), on retiendra la volonté d'accentuer la dimension territoriale des opérations topographiques ou de celles qui portent sur le patrimoine industriel en les inscrivant dans une problématique ville-fleuve (vallée de la Seine, qui mériterait la rédaction d'un projet scientifique à part entière), problématique qui entre en écho avec le souci d'autres régions. On attend avec intérêt les premiers résultats des travaux méthodologiques sur les grands ensembles et l'achèvement de l'étude d'Enghien-les-Bains qui viendra clore le triptyque de la villégiature des bords de ville.

La qualité et la régularité des publications (une parution dans les *Cahiers du patrimoine*, une dans les *Images*, une dans les *Itinéraires*, en 2006, un cahier et une image prévus en 2007) des membres de l'équipe, leurs multiples interventions (conférences, participation à des expositions) témoignent de la forte insertion dans le tissu régional du service. On voit le profit qu'il retire d'une politique prospective clairement définie et développée par ses responsables et qui, jointe aux résultats, a contribué à l'accueil que lui a réservé sa nouvelle tutelle. Il incombera au conservateur régional nommé en 2006 de conclure les conventions qui renouvelleront les partenariats engagés avec les départements.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Languedoc-Roussillon

L'année 2006 a été dominée par le souci de la région d'acquiescer une connaissance circonstanciée du service mis à sa disposition, afin qu'il prenne place, dès la date du transfert, dans sa nouvelle administration de tutelle et qu'il puisse en porter les orientations dans son domaine de compétence. Cette démarche a eu pour corollaire de centrer l'action du service sur quelques opérations en cours proches de leur conclusion, de suspendre provisoirement le déroulement de certaines et de ne pas en engager de nouvelles.

Le service chargé de l'inventaire en Languedoc-Roussillon est une petite équipe (une dizaine d'emplois équivalents temps plein) composée de personnels hautement qualifiés et enracinée de longue date dans le réseau régional de la recherche et de la connaissance en matière de patrimoine. Aussi une part importante de son activité consiste-t-elle à répondre aux sollicitations en matière d'expertises patrimoniales ou de méthodologie d'inventaire, de la part de collectivités, de services de l'Etat, comme d'associations ou d'opérateurs.

De la même manière, les deux opérations topographiques conduites en partenariat avec une communauté d'agglomération et un pays, sont guidées par une logique de continuité entre l'entreprise de connaissance qu'est l'inventaire et la gestion du territoire, les résultats de la première constituant une aide à la décision pour la seconde. Par ailleurs, les deux thématiques poursuivies, les patrimoines industriel et hospitalier, participent de programmes d'échelle nationale.

Les publications du service (un numéro de la collection des *Cahiers du patrimoine* consacré à Villeneuve-lès-Avignon, deux ouvrages sur Saint-Chinian visant des publics locaux), en dépit de leur qualité reconnue, ne constituent qu'une réponse partielle à la diffusion des résultats des opérations d'inventaire, dont la visibilité réduite, en particulier nationale, ne rend pas justice au patrimoine de la région : le déficit des fonctions de gestion documentaire (entre autres, le poste de gestionnaire de bases de données) interdit encore aujourd'hui la mise en ligne sur les bases MÉRIMÉE, PALISSY ou MÉMOIRE de données stockées au mieux sur des bases locales ventilées par opération.

Les opérations d'inventaire topographique en cours ne prennent pas en compte les objets et le mobilier, et aucune opération thématique ne permet au service d'exercer les compétences qui lui reviennent dans ce domaine et d'y faire valoir ses capacités d'expertise.

Le recrutement d'un responsable de l'inventaire ouvre la voie de la consolidation du service qui permettra à la région de bénéficier pleinement de l'apport original de l'inventaire général dans la mise en œuvre de sa politique patrimoniale.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Limousin

Au cours de l'année 2006, le service régional de l'inventaire (moins de 9 emplois équivalents temps plein) a poursuivi deux opérations d'inventaire topographique qui montrent son insertion dans des programmes à fort enjeu scientifique et technique.

L'inventaire de la communauté d'agglomération de Limoges fait partie des opérations, encore rares aujourd'hui au plan national, qui touchent à la fois le patrimoine urbain et les patrimoines périurbain et rural directement sous son influence ; il y a là un champ d'expérimentation privilégié du point de vue méthodologique et un terrain propice à la mise en relation d'une entreprise de connaissance avec celles qui relèvent de la gestion d'un territoire à mutation rapide.

L'inventaire topographique de la ville de Felletin a été l'occasion de contribuer à la réalisation de l'atlas de l'architecture et du patrimoine, sous la forme d'un premier test en vraie grandeur de ce projet ministériel ; là encore, se concrétise le rapprochement, par l'intermédiaire de documents cartographiques issus d'un système d'information géographique (SIG), des différents acteurs d'un même territoire. Les résultats de cette opération seront publiés dès 2007 (un volume de la collection des *Images du patrimoine*, et la mise en ligne de l'atlas).

En matière de système d'information, outre l'expérience de l'atlas de Felletin, le service a adopté le « dossier électronique » *Renabl* pour la production des dossiers de la communauté d'agglomération de Limoges, et il poursuit un programme de numérisation des dossiers et photographies des opérations menées à bien antérieurement qui porte d'ores et déjà ses fruits : près de 31 % des dossiers complets produits par le service sont directement consultables sur internet à partir de MÉRIMÉE et PALISSY, bases que le service alimente avec régularité à l'échelle de ses moyens, de même que la base d'images MÉMOIRE.

La région a pris la mesure de la fragilité d'un service qui connaît simultanément deux départs en retraite, et dont les capacités d'action vont dépendre de l'équilibre à trouver entre l'expérience acquise et le nécessaire renouvellement.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Lorraine

La bonne présentation du rapport annuel, très complet, permet une appréhension approfondie des nombreux chapitres d'activités du service, de ses qualités scientifiques et opérationnelles, ainsi que des difficultés qu'il rencontre.

Le service de l'inventaire occupe une place privilégiée parmi les acteurs du patrimoine en région : une documentation de niveaux différenciés mais couvrant l'ensemble du territoire régional, une insertion dans les protocoles de décentralisation jointe à une culture partenariale (avec les départements comme avec d'autres collectivités ou encore avec les services de l'Etat), un lien maintenu avec le monde du bénévolat, lui donnent une responsabilité importante en matière de programmation des actions et de mise à disposition des connaissances.

La programmation des opérations d'inventaire, quant à elles, répond à la volonté de rééquilibrer la couverture territoriale et « d'aborder des territoires au patrimoine peu identifié ». Pour tenir compte au plus près des caractéristiques et connaissances acquises et du contexte opérationnel, chaque opération fait systématiquement l'objet d'un cahier des clauses scientifiques et techniques, document parfois encore succinct, qui définit les modalités d'application des méthodes et procédures en usage à l'inventaire. On notera l'innovation majeure que constituent les études de préfiguration pour les opérations importantes (Nancy, Toul) : elles construisent, de fait, à la fois le projet scientifique de la future opération et le cahier des clauses scientifiques et techniques nécessaire à sa mise en œuvre.

Le service module également son investissement dans les opérations en les conduisant lui-même, en assurant l'encadrement scientifique ou encore en accompagnant les opérateurs directs : c'est sans doute un des moyens par lequel hiérarchiser concrètement et assurer la maîtrise des quelque trente opérations (hors opérations ponctuelles) présentées et qui ne reposent que sur un nombre limité de chercheurs.

Le projet documentaire répond aux enjeux réels et, en particulier, celui de servir la volonté de la région de poursuivre la mise à disposition des connaissances pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. L'ambition des programmes de numérisation de la documentation papier à des fins de mise en ligne (images et dossiers) et de versements dans les bases nationales sont néanmoins en butte à des difficultés dans la chaîne du traitement de la documentation (production et diffusion) qui entravent leur aboutissement. Le renouvellement en cours des outils informatiques devrait permettre de lever ces obstacles.

La situation du service apparaît paradoxale : à l'activité intense (au regard d'un effectif d'un peu plus de 17 emplois équivalents temps plein et de quelques prestations de service) déployée par le service, au capital de connaissances accumulées, à la richesse des problématiques et à la cohésion des programmes manque la contrepartie documentaire correspondante et attendue en termes de résultats en ligne ou de publications.

L'accueil du service dans l'administration régionale se déroule dans de bonnes conditions : l'amélioration des moyens mis à sa disposition entérine la reconnaissance de ses compétences et de sa capacité à participer aux politiques territoriales de la région.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL
Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Midi-Pyrénées

Le rapport annuel, lacunaire, ne transmet pas les informations et données autorisant une évaluation comparable à celle des autres services. Il est porté à la connaissance du Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel qu'une mission de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine est en cours qui apportera une information utile sur les opérations conduites.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Nord-Pas-de-Calais

La vacance des postes d'administrateur et d'administrateur adjoint de bases de données pèse sur un service de treize emplois équivalents temps plein qui, au cours des dernières années, s'était appliqué à mettre régulièrement en ligne les résultats de ses opérations sur les bases MÉRIMÉE et PALISSY (interruption depuis quinze mois) et qui utilise le dossier électronique dans presque toutes les opérations qu'il conduit.

Les opérations en cours sont très nombreuses et diversifiées, mais inégalement réparties entre les deux départements de la région, et consistent majoritairement en recensements architecturaux (encadrés ou pilotés par le service) et thématiques. Il faut voir là sans doute les effets et contraintes des partenariats sous l'égide desquels se mènent les opérations. Toutefois, en dépit de l'absence de cahiers des clauses scientifiques et techniques ou d'un rappel du projet scientifique, quatre opérations sont d'un intérêt scientifique incontestable : architecture hospitalière et balnéaire (programmes de dimension nationale), bassin minier (renouvellement potentiel de l'approche du patrimoine industriel), églises de la deuxième moitié du XXe siècle (« nouveau » patrimoine qui justifie une publication annoncée dans la collection des *Cahiers du patrimoine*).

Parallèlement à la conduite de ces opérations, le service a publié en 2006 un ouvrage consacré aux orfèvres de Lille dans la collection des *Cahiers du patrimoine*.

Outre la poursuite et l'achèvement des opérations en cours, le rapport mentionne avec pertinence la nécessité que l'année 2007 soit celle de la définition d'un projet pluriannuel pour le service qui prenne en compte les orientations de la région, notamment en matière de développement territorial.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Basse-Normandie

L'intégration du service dans l'administration régionale en tant que direction de l'inventaire général du patrimoine culturel et le recrutement programmé d'un gestionnaire de bases de données poursuivent le mouvement de consolidation des moyens d'action d'un service d'un peu plus de huit emplois équivalents temps plein.

Deux opérations d'inventaire topographique méritent une attention particulière. Cherbourg-Octeville, élément important de la série des villes-ports étudiés au plan national, est le premier chantier urbain de cette ampleur mené par le service ; l'étude sur Trouville est l'occasion de combiner un recensement architectural et mobilier porté sur un système d'information géographique avec une approche urbaine et de mesurer les effets d'une ZPPAUP arrêtée il y a dix ans.

Les travaux de mise aux normes documentaires d'opérations anciennes s'accompagnent désormais de la numérisation des dossiers complets qui donneront une visibilité sur internet aux résultats des opérations. Les résultats du recensement des vitraux anciens ont fait l'objet d'un volume de la collection du *Corpus vitrearum*, et la bibliothèque d'Alençon d'un numéro des *Itinéraires du patrimoine*, tous deux publiés en 2006.

Les opérations à venir confirment les capacités d'initiative du service dans le cadre de partenariats stimulants : l'inventaire architectural du PNR interrégional du Perche, et celui du patrimoine hospitalier (Région, Agence régionale hospitalière, DRAC, Université, services culturels des départements).

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Haute-Normandie

Le service de l'inventaire de Haute-Normandie a couvert la moitié du territoire régional, y compris ses deux métropoles, par au moins une opération d'inventaire topographique (trois services seulement ont atteint ou dépassé ce taux de couverture). Aussi le patrimoine de Haute-Normandie est-il bien représenté dans les bases nationales MÉRIMÉE (sixième position) et PALISSY (cinquième position), et devrait l'être autant dans MÉMOIRE..

Cette couverture territoriale, établie en quarante années d'activité du service, oriente une part importante de la programmation actuelle vers des opérations d'actualisation et de compléments d'enquêtes anciennes : c'est, en particulier, le cas pour la prise en compte de la reconstruction postérieure à la Seconde Guerre mondiale, qui touche un nombre important de villes, et qui en fait une caractéristique régionale (une dizaine d'opérations de mise à jour sont en cours ou programmées).

Outre les opérations topographiques qu'il conduit lui-même (Dieppe, Pont-Audemer), le service accompagne des opérations répondant à des demandes de territoires (communautés de communes, d'agglomération) qui sont autant d'actions d'identification du patrimoine préalables à des opérations d'inventaire proprement dites, compte tenu des finalités retenues et des compétences réunies par les partenaires (les objets et le mobilier ne sont pas toujours pris en compte, l'exhaustivité de l'observation peut être sujette à caution).

L'approche thématique est aujourd'hui étroitement associée aux opérations topographiques : les experts (patrimoine industriel, patrimoine maritime et fluvial, patrimoine xx^e siècle) participent à ces opérations plutôt que de conduire des opérations thématiques distinctes.

Cette manière de procéder est bien adaptée : d'une part, elle répond à trois caractéristiques majeures du patrimoine régional, de l'autre, le taux de la couverture topographique est suffisant (50 %) pour avoir une connaissance de l'ensemble du territoire sans avoir recours à une approche thématique régionale. En contrepartie, les problématiques et les procédures des opérations mériteraient être mieux formulées ; cette contribution méthodologique serait bénéfique tant au niveau régional (cahiers des clauses scientifiques et techniques de programmes à forte dimension territoriale comme les vallées de la Seine ou de la Bresle, par exemple) que national (évolution de l'application des méthodes). Par ailleurs, le taux de couverture justifierait un travail de synthèse sur le patrimoine régional (ou certaines de ses composantes) particulièrement opportun sur le plan institutionnel pour fonder une programmation à moyen terme.

Le service (11,5 emplois équivalents temps plein permanents, auxquels il convient d'ajouter 3 emplois équivalents temps plein conjoncturels) dispose d'atouts nombreux : expertises dans de multiples domaines scientifiques mais aussi techniques (utilisation du « dossier électronique » *Renabl* dans plusieurs opérations, numérisation), capital documentaire important, publications régulières dans les collections nationales (*Itinéraires, Images, Cahiers du patrimoine*), etc., qui doivent lui permettre de participer pleinement aux politiques territoriales de sa nouvelle tutelle.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire des Pays de la Loire

En dépit de difficultés de fonctionnement notables (vacances de poste, matériels vieilliss, etc.), le rapport annuel témoigne d'une activité scientifique et documentaire maintenue et d'une programmation ambitieuse sur l'ensemble du territoire régional. Le service est conforté dans son action par un partenariat solide avec six services territoriaux d'inventaire, cas d'exception au plan national (soit au total 26 emplois équivalents temps plein dédiés à l'inventaire en Pays de la Loire).

De la quinzaine d'opérations en cours, on notera celles qui complètent et poursuivent la connaissance des villes de la région, confirmant la capacité d'expertise du service dans ce domaine (à ce titre, le projet scientifique qui porte l'inventaire de Luçon mériterait un développement plus circonstancié), ainsi que l'inventaire exhaustif des peintures murales de la région qui tient une place éminente dans cette thématique nationale.

La majorité de ces opérations utilisent le « dossier électronique » et sont liées à l'attribution d'un label Villes et pays d'art et d'histoire ou à des ZPPAUP en cours ou en projet, assurant dès l'origine un cadre de valorisation à leurs résultats.

Plusieurs d'entre elles sont sur le point de s'achever et devraient élargir, dès 2007, la représentation du patrimoine de la région dans les bases nationales (il occupe déjà la quatrième place dans MÉRIMÉE) et favoriser l'accès en ligne aux dossiers (importants programmes de numérisation en cours et projetés) et aux images (cinquième plus forte contribution à la base MÉMOIRE).

Le renforcement du service en compétences et moyens – et, en premier lieu, en mettant fin à la situation d'interim de sa direction –, paraît indispensable pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé et exercer la responsabilité qui lui revient parmi les nombreux opérateurs locaux d'inventaire.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Picardie

Le service a recours à l'approche thématique pour appréhender des patrimoines et des territoires bien caractéristiques de la région. Les opérations d'inventaire du patrimoine industriel concernent les trois départements (communauté d'agglomération de Saint-Quentin, communauté de communes de l'agglomération creilloise, Vimeu) ; l'étude du patrimoine balnéaire de la côte picarde a été prolongée d'une opération portant sur l'architecture rurale de l'arrière-pays littoral, qui permet d'appréhender la profondeur territoriale de l'influence du phénomène balnéaire ; enfin, vient de s'achever une opération concernant la reconstruction sur le Chemin des Dames après la Première Guerre mondiale.

L'approche topographique, déficitaire dans trois départements, a jusqu'à présent privilégié le département de l'Aisne ; elle s'étendra, en 2007, au territoire du PNR Oise-Pays de France. L'opération sur la communauté d'agglomération Amiens Métropole présente le double intérêt d'aborder un territoire urbain en même temps que sa périphérie et d'associer à un inventaire topographique des opérations thématiques (architecture funéraire, religieuse, civile, etc.) qui viennent préciser l'observation d'éléments forts de la formation du territoire. Les problématiques scientifiques de cette opération (comme de certaines opérations thématiques) ont été exposées dans un cahier des clauses scientifiques et techniques d'une grande précision.

Le service assure la continuité entre la production des données (aujourd'hui presque entièrement effectuée au moyen du « dossier électronique » *Renabl*), leur mise aux normes documentaires et leur valorisation auprès du public : dossiers d'architecture, d'objets ou de mobiliers sont référencés avec régularité dans les bases MÉRIMÉE et PALISSY, les images en ligne produites par le service occupent la troisième place dans la base MÉMOIRE, et les publications sont régulières en particulier dans les collections nationales (trois *Itinéraires du patrimoine* parus en 2006, deux *Parcours du patrimoine* et deux *Cahiers du patrimoine* prévus en 2007). Un programme de numérisation des dossiers sur support papier complètera la mise à disposition des résultats via internet.

Tant du point de vue des territoires sur lesquels il intervient, que de celui des projets ou des problématiques qu'il a les capacités de mettre en œuvre, le service (un peu plus de 16 emplois équivalents temps plein) est globalement en harmonie avec les axes de la politique territoriale de la région. La consolidation de sa direction et la formalisation d'un projet de service permettront à l'équipe d'en être un acteur à part entière.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Poitou-Charentes

Le service régional de l'inventaire de Poitou-Charentes a vu ses programmes en cours validés par sa nouvelle tutelle qui a également défini de nouveaux objectifs. Ces derniers tiennent compte des atouts du service et font une place importante à la valorisation des résultats : le patrimoine de la région est à la troisième place dans la base MÉRIMÉE, à la sixième dans PALISSY, et à la première pour MÉMOIRE.

Le programme régional apparaît équilibré entre opérations urbaines et rurales (en partenariat avec les EPCI ou Pays correspondants), opérations topographiques et thématiques, et, d'après les cahiers des clauses scientifiques et techniques, selon les normes en vigueur, en émettant toutefois une réserve sur le traitement des objets et du mobilier pour deux opérations. D'un point de vue scientifique, on mentionnera que le service est le premier à achever le recensement du patrimoine industriel sur l'ensemble de son territoire, et on notera avec intérêt que les deux opérations urbaines s'attachent à l'étude de la périphérie (à la suite du centre et des faubourgs pour La Rochelle, en préalable pour Poitiers). Le service a généralisé l'utilisation du « dossier électronique » *Renabl* aux opérations qu'il conduit.

Le service a publié deux ouvrages dans la collection des *Images* du patrimoine, un dans celle des *Itinéraires* en 2006 ; un volume des *Cahiers du patrimoine* présentant les résultats de l'opération pilote sur les lieux de mémoire de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes est programmé en 2007, ainsi qu'une parution dans les *Images* et les *Parcours*. Expositions, conférences complètent le dispositif de valorisation, avec un point fort consacré au patrimoine industriel (publication en ligne, colloque).

La numérisation de la documentation sur support papier se poursuit et pourra ainsi être mise en ligne au même titre que les dossiers numériques générés par *Renabl* (environ 2700 dossiers sur serveur local). Le centre de documentation du service, qui a une fréquentation supérieure à la moyenne, est bien intégré au réseau documentaire régional comme en témoigne sa participation au pôle associé à la Bibliothèque nationale de France « Maison du Moyen Age ».

Les cinq objectifs définis pour l'année 2007 prennent appui sur les atouts documentaires et scientifiques du service ; ils ont été établis en concertation au sein de la direction « Vivre ensemble » qui a accueilli le service (18 emplois équivalents temps plein) avec les moyens nécessaires à son fonctionnement et qui veille à son insertion dans l'administration et les politiques régionales. La nouvelle tutelle est à l'initiative d'une opération d'envergure - l'inventaire du patrimoine roman -, dont attend avec le plus grand intérêt le projet scientifique en cours d'élaboration.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La qualité de la présentation et la précision de l'information du rapport annuel servent la rigueur d'une programmation sous forte contrainte : le service commence à recouvrer progressivement ses capacités en personnel ces derniers mois seulement (moins de 13 emplois équivalents temps plein, 1,5 prestations équivalentes temps plein).

La programmation répond aux deux préoccupations simultanées que sont la progression de la couverture générale du territoire et l'appréhension de la spécificité du patrimoine régional. Ainsi l'inventaire topographique du Pays d'Asses-Verdon-Vaire-Var, ouverture du partenariat à un territoire de projet, vise à rééquilibrer la couverture régionale en direction des Alpes de Haute-Provence. Deux thématiques (par ailleurs de dimension nationale) s'attachent à deux types de patrimoines qui ont un fort impact sur le territoire : les fortifications de la frontière des Alpes et, aujourd'hui, celles du littoral, le patrimoine balnéaire. L'opération sur le quartier de l'Estaque offre un espace d'expérimentation sur la formation et les mutations d'un espace urbain promis à une réurbanisation.

La valorisation des ressources documentaires est un chantier de fond mené avec constance (le fichier de l'« Etat de la documentation » générale du service constitue un véritable outil de suivi) : mise aux normes documentaires des enquêtes anciennes pour « informatisation » sur les bases nationales (contribution sans faille chacune des six dernières années aux bases MÉRIMÉE et PALISSY), indexation et numérisation d'images par lots thématiques facilitant leur mise en valeur (deuxième contribution nationale à la base MÉMOIRE, base régionale d'images en ligne PATRIMAGES de 31 000 documents), début de la numérisation des dossiers, publications en ligne. Le créneau des publications dans les collections nationales de l'inventaire est peu occupé (un numéro des *Itinéraires du patrimoine* en 2006) au regard du capital de connaissances accumulées par le service.

La dématérialisation des données est acquise dans le domaine de la diffusion des résultats ; en ce qui concerne l'élaboration des dossiers, elle ne touche que la prise de vue. La question de l'utilisation d'un « dossier électronique » n'est pas évoquée, sans doute suspendue au choix d'un outil et à la réunion des compétences nécessaires à sa mise en œuvre.

Manifestement, transfert du service et renouvellement des personnels incitent à une grande vigilance sur les équilibres à préserver. La seule opération nouvelle projetée (patrimoine de la parfumerie) l'a été sur la base d'une étude préalable, pratique nouvelle, qui garantit au mieux la maîtrise des opérations et la nature des résultats qu'on en attend.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 18 décembre 2007

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Rhône-Alpes

Le rapport annuel permet de distinguer quatre opérations qui rendent compte à la fois des orientations du service et du contexte dans lequel il intervient.

L'inventaire de la ville de Lyon mobilise une part importante des ressources de l'équipe, en rapport avec l'enjeu scientifique et opérationnel que représente l'étude de cette métropole, tant à l'échelle régionale que nationale. L'approche généraliste de l'inventaire topographique, quartier après quartier, est complétée par deux thématiques particulièrement pertinentes ici, les patrimoines industriel et hospitalier.

L'approche thématique a été choisie pour traiter un patrimoine représentatif de la région, celui des stations de sports d'hiver, en partenariat avec l'école d'architecture de Grenoble qui ajoute au regard de l'inventaire celui propre à la discipline. Autre fleuron du patrimoine régional, la ville d'Aix-les-Bains, où la collaboration des différents métiers du patrimoine, en partenariat avec la ville, a permis d'approfondir l'opération d'inventaire topographique de cette station thermale.

Enfin, l'expertise en milieu rural s'exerce dans le cadre de l'inventaire topographique du canton de Montbrison, en partenariat avec le département ; la mise en forme documentaire de quatre autres aires d'étude rurales devra être achevée avant qu'une nouvelle opération puisse être envisagée.

À l'exception de l'inventaire des stations de sports d'hiver, ces opérations utilisent le « dossier électronique » *Renabl* qui devraient permettre d'élargir à court terme la consultation de leurs résultats, depuis les bases nationales MÉRIMÉE et PALISSY, aux dossiers complets via internet.

En matière de publication, il a été procédé à la réédition de « Beaufortin, Pays de Savoie » dans la collection des *Images du patrimoine*.

Compte tenu des effectifs du service (moins de 18 emplois équivalents temps plein) et de la taille du territoire (huit départements), l'orientation retenue tend à maintenir un niveau élevé d'expertise, conforté par des collaborations ciblées, sur des opérations choisies plutôt que de poursuivre une couverture extensive du territoire aujourd'hui peu développée. La capacité à inscrire les opérations d'inventaire dans les programmes transversaux des pôles de l'administration régionale, déjà acquise pour les stations de sports d'hiver dans le cadre de la « stratégie montagne », projetée dans le cadre du PNR des Monts d'Ardèche ou du Plan Rhône est sans doute la clé de la réussite d'une telle orientation.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.